

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 15 mai 2018 à 20 h 00

Convocations adressées le 9 mai 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 31

Etaient présents : Marie-France BEAUFILS, Martine BELNOUE, Jean-Marc PICHON, Colette GAUTHIER, Ronan LEBERT, Daniel MENIER, Jean-Pierre CHIPOT, Ouassila SOUM, Danièle BOUHOUDIN, Gilles MOINDROT, Arlette DAVID, David PATRE, Christine CHAFIOL, Jordi SAEZ, Véronique ALLAIN, Laurence BERRUET-ANGELE, Cyrille JEANNEAU, Denis MARCHAND, Pauline PAIRIS, Jeanine METAIS, Alain GARCIA, Béatrice GROSLERON, Gilles DEGUET, Patrick BOURBON, Cédric ROSMORDUC

Avaient donné pouvoir : Michel SOULAS à Jean-Pierre CHIPOT
Sylvie LENOBLE à Martine BELNOUE
Delphine DUPONT à Daniel MENIER
Karine CHAUVET à Véronique ALLAIN
Joël PAIRIS à Pauline PAIRIS
Jean-François LEBOURG à Jeanine METAIS

Absents : Julien HEBERT, Mounia HADDAD

○ **Vœu relatif à la situation à Gaza**

Lundi 14 mai, près de 60 Palestiniens de Gaza ont été tués par l'armée israélienne, et des milliers ont été blessés. Au même moment, le gouvernement américain de Donald Trump inaugurait avec faste sa nouvelle ambassade à Jérusalem.

En transférant sa représentation diplomatique de Tel Aviv à Jérusalem, le gouvernement américain fait de celle-ci la capitale du seul état hébreu. Ce qui constitue un déni du droit international d'une part ; une humiliation pour la communauté arabe et le peuple palestinien d'autre part.

La brutalité, l'arrogance, la violence des gouvernements Trump et Netanyahu sont insupportables face au sort fait aux Palestiniens.

Chaque vendredi, depuis le 30 mars, les manifestants gazaouis se rassemblent pacifiquement par milliers devant la frontière israélienne. A chaque fois l'armée israélienne répond par les armes, faisant des morts et des blessés pour beaucoup handicapés à vie.

Cela fait 70 ans que les Palestiniens ont été chassés de leur terre, cela fait 70 ans que la « grande catastrophe », la « Nakba » a eu lieu. Cela fait également 70 ans que l'Etat d'Israël a été créé. Nous avons toujours défendu l'existence des deux Etats, Israélien et Palestinien, vivant en coexistence pacifique et ayant Jérusalem pour capitale.

Aujourd'hui nous dénonçons la violence de ce gouvernement israélien qui donne l'ordre de tirer à balles réelles sur des hommes des femmes et des enfants qui se rassemblent pour crier leur volonté du droit au retour sur leur terre. Des manifestants ne sont pas une armée.

Nous dénonçons la situation faite à Gaza : près de 2 millions d'habitants dont 1 300 000 de réfugiés, plus de 500 000 enfermés dans des camps, qui survivent depuis plus de 12 ans dans des conditions d'hygiène déplorable, sans perspective d'avenir.

Nous réaffirmons avec l'ONU que cette situation doit cesser.

Nous demandons au gouvernement français de condamner avec la plus grande fermeté les politiques suivies par les gouvernements américains et israéliens qui fragilisent encore davantage un équilibre précaire et ouvrent la voie vers un embrasement au Proche-Orient et au Moyen-Orient.

Nous lui demandons d'agir au plus vite pour que le Conseil de Sécurité et l'Organisation des Nations Unies fassent cesser ces massacres et le blocus inhumain de Gaza.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

1. FINANCES

○ **Compte administratif 2017 – Budget principal**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la ville.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité
2 Contre (B. Grosleron, G. Deguet)
2 Abstentions (A. Garcia, P. Bourbon)
M.-F. Beauvils ne prend pas part au vote

○ **Compte de gestion 2017 – Budget principal**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du budget principal de la ville.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité
3 Abstentions (A. Garcia, B. Grosleron, G. Deguet)

○ **Compte administratif 2017 – Budget Régie Eau/Daniel MENIER**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2017 du budget de la Régie eau potable.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité
3 Abstentions (A. Garcia, B. Grosleron, G. Deguet)
M.-F. Beauvils ne prend pas part au vote

○ **Compte de gestion 2017 – Budget Régie Eau/Daniel MENIER**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du budget de la Régie Eau.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité
3 Abstentions (A. Garcia, B. Grosleron, G. Deguet)

○ **Dissolution du budget Régie Eau/Daniel MENIER**

Le Conseil Municipal dissout le budget de la Régie Eau potable de Saint-Pierre-des-Corps à compter du 31 décembre 2017. L'actif et le passif, sont intégrés au budget principal de la commune. Les transferts de l'actif et du passif (issus de la dissolution du budget de la Régie Eau potable) du budget principal de Saint-Pierre-des-Corps vers le budget de Tours Métropole Val de Loire sont des opérations d'ordre non budgétaires.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité
1 Abstention (P. Bourbon)

○ **Décision modificative n°1 – Budget principal 2018**

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget principal de la Commune qui s'équilibre à : 418 904,02€ dont :

- 116 514,66€ en section de fonctionnement et
- 302 389,36€ en section d'investissement.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité
3 Contre (B. Grosleron, G. Deguet, C. Rosmorduc)
2 Abstentions (J. Metais, P. Bourbon)

○ **Versements de subventions aux associations/Martine BELNOUE**

Le Conseil Municipal approuve les propositions des différentes commissions, et autorise le Maire à mandater aux différentes associations les subventions de fonctionnement prévues au budget primitif de l'exercice 2018, nature budgétaire 6574.

- | | |
|--------------------------------------------|------------|
| • Syndicat des Commerçants non sédentaires | 610.00 € |
| • UCAPL | 5 517.00 € |

• Association Sportive de l'Aubrière	750.00 €	
• Association Sportive Cheval Blanc	274.00 €	
• Association Sportive Collège Jacques Decour	157.00 €	
• Association Sportive LEP Martin Nadaud	157.00 €	
• Association Sportive Collège Pablo Neruda	72.00 €	
• Association Sportive Collège Stalingrad	157.00 €	
• Football Club des Levées	91.00 €	
• La Godasse	500.00 €	
• Patronage Laïque Section Gymnastique	3 141.00 €	
• USSP Comité Directeur (dont part Comptable)	19 940.00 €	
• USSP Arts Martiaux	6 090.00 €	
• USSP Athlétisme	12 318.00 €	
• USSP Basket	21 556.00 €	
• USSP Cyclisme	7 750.00 €	
• USSP Football	31 700.00 €	
• USSP Gymnastique Volontaire	1 000.00 €	
• USSP Natation	6 097.00 €	
• USSP Pétanque	1 067.00 €	
• USSP Rugby	14 774.00 €	
• USSP Tennis	3 907.00 €	
• Comité d'Entente des Anciens Combattants	326.00 €	
• A.N.A.C.R	76.00 €	
• F.O.P.A.C	76.00 €	
• F.N.A.C.A	76.00 €	
• Club des Pêcheurs/Amicale de la Boire	76.00 €	
• Club Rencontres et Amitiés	518.00 €	
• Petits Jardiniers	297.00 €	
• Union Communale de Chasse	145.00 €	
• Femmes solidaires	76.00 €	
• Opération Brésil	1 500.00 €	
• Secours Populaire	1 694.00 €	
• U.N.R.P.A	172.00 €	
• Barroco Théâtre	3 048.00 €	
• Concours Dutilleux	6 000.00 €	
• Harmonie Municipale	4 271.00 €	
• Association Etude Histoire & Vie Sociale	500.00 €	
• Echiquier corpopétrussien	500.00 €	
• France Palestine Solidarité	2 287.00 €	
• France Russie CEI	534.00 €	
• USEP Henri Wallon	258.00 €	
• Amicale Chateaubriand	247.00 €	
• ANFFMR (Association Nationale des Familles de Fusillés et Martyrs de la Résistance)		67.00 €
• Bibliothèque Sonore de Tours	143.00 €	
• Comité Stèle du Ruchard	300.00 €	
• Paralysés de France	119.00 €	
• Prévention Routière	226.00 €	
• S.P.A	165.00 €	
• Société Archéologique de Touraine	290.00 €	
• Société des Amis de Paul Louis Courier	175.00 €	

*Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité
D. Bouhourdin et C. Chafiol ne prennent pas part au vote*

2. PERSONNEL/Marie-France BEAUFILS

o Création des grades nécessaires aux avancements 2018

Le Conseil Municipal décide de créer les grades relatifs aux avancements 2018, définis conformément à la délibération du 5 juillet 2017.

Filière administrative

- Rédacteur principal de 2ème classe à rédacteur principal de 1ère classe : 1
- Adjoint administratif principal de 2ème classe au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe : 2
- Adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à l'ancienneté: 2

Filière technique

- Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal : 1
- Adjoint technique principal de 2ème classe au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe : 4
- Adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à l'ancienneté : 4

Filière sociale

- ASEM principal de 2ème classe au grade d'ASEM principal de 1ère classe : 3
- Agent Social principal de 2ème classe à agent social principal de 1ère classe : 1
- Agent social à agent social principal de 2ème classe : 1

Filière culturelle

- Bibliothécaire à bibliothécaire principal : 1

Filière sportive

- Educateur des APS pal de 2ème classe à éducateur des APS pal de 1ère classe : 1

Filière animation

- Adjoint d'animation au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe : 1

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **Modalités de mise en œuvre du dispositif d'astreinte - complément**

Les modalités de mise en œuvre du dispositif d'astreinte de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps ont été actualisées par délibération en date du 3 avril 2018. Une précision complémentaire relative à l'astreinte de sécurité : les gardiens des équipements sportifs, chargés de la sécurité des manifestations et des équipements sportifs sont en astreinte, par roulement, en dehors des heures habituelles de travail, afin d'intervenir rapidement lorsqu'un problème de sécurité doit être résolu. Les modalités de rémunération et de compensation ont été rappelées par la délibération du 3 avril 2018.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **Composition Comité Technique – nombre de représentants du personnel**

Les collectivités territoriales de plus de 50 agents disposent d'un organisme, le Comité Technique, obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions afférentes, notamment, à l'organisation et au fonctionnement des services. Il est commun à la Ville, au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles.

Le prochain renouvellement des représentants du personnel aura lieu le 6 décembre 2018. Il est nécessaire de redéfinir le nombre de représentants titulaires du personnel, qui est compris entre 4 et 6 pour les collectivités comptant entre 350 et 999 agents. A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il avait été décidé, par délibération en date du 2 juin 2014, de prévoir la représentation maximale, soit 6 titulaires. Le Conseil Municipal décide de conserver les modalités d'organisation du comité technique commun à la Ville, au CCAS et à la Caisse des Ecoles et de prévoir 6 représentants titulaires du personnel dans la perspective du prochain renouvellement. Les suppléants sont en nombre égal à celui des titulaires.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

3. SECRETARIAT GENERAL/Marie-France BEAUFILS

○ **Recherche de financements relatifs à la seizième Semaine de l'Energie**

Il convient, dans le cadre de la Semaine de l'Energie, qui se déroulera du 19 au 24 novembre 2018, de rechercher des financements auprès des institutions susceptibles d'accompagner le projet et de soutenir la ville. Cette manifestation, dont ce sera cette année la seizième édition, a pour objectif de sensibiliser les habitants et les scolaires aux problématiques de l'énergie et du développement durable. En effet, la consommation d'énergie nécessaire aux transports, à

l'habitat, à la production, est un des premiers facteurs de production de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique et de la pollution.

Alliant ateliers de découverte ludique et scientifique, exposition de professionnels du secteur et débats publics, la Semaine de l'Énergie permet de s'interroger sur ces thèmes d'actualité.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
5 Abstentions (O. Soum, P. Pairis, J. Pairis, C. Jeanneau, C. Rosmorduc)*

4. SERVICE JURIDIQUE/Marie-France BEAUFILS

- **Compte-rendu de la délégation accordée à Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

Le Maire peut prendre toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il s'agit de rendre compte des actes accomplis depuis le 3 avril 2018.

Date	Objet	Attributaire	Montant en €TTC
03/04/2018	Déplacement du coffret électrique au complexe sportif de la Morinerie -Maçonnerie	BSTR (37 700)	4 468,31
03/04/2018	Déplacement du coffret électrique au complexe sportif de la Morinerie- Electricité	ENEDIS (41 007)	4 464.42
03/04/2018	Déplacement du coffret électrique au complexe sportif de la Morinerie- Peinture	SAS BUSSONNEAU (37 230)	2 106
16/04/2018	Contrat de mission de conseil en architecture et coloration urbaine	ATELIER D'ARCHITECTURE (37000)	1 100,40 par/ jour (durée un an)
20/04/2018	Prestation de dératisation	LA SOLUTION 3D (37510)	Marché à bons de commandes pour une année

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote

5. POLITIQUE DE LA VILLE/Martine BELNOUE

- **Rapport 2017 de mise en œuvre de la politique de la ville sur l'agglomération tourangelle**

En application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, Tours Métropole Val de Loire a élaboré un rapport annuel de la mise en œuvre de la Politique de la ville sur l'agglomération tourangelle.

Le conseil municipal approuve le rapport 2017 de mise en œuvre de la Politique de la ville sur l'agglomération tourangelle.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote

- **Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine au titre de l'année 2017**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté retraçant l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'exercice 2017.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

- **Programmation dans le cadre du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération tourangelle**

Dans le cadre du Contrat de ville 2015/2020, le Conseil Municipal approuve la programmation 2018 et sollicite auprès de tous les organismes une subvention au taux maximum pour aider au financement des actions. Il autorise le Maire ou la Première Adjointe à signer tous actes et conventions afférents à ce programme dont la convention avec l'association CISPEO (en raison du montant total de subvention supérieur à 23 000€).

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

- **Programmation du contrat de ville 2015/2020 – versement de subventions**

Suite à l'approbation du Conseil Municipal de la programmation 2018 du Contrat de ville 2015/2020 et après accord des partenaires sur le financement des actions initiées par les associations œuvrant à Saint-Pierre-des-Corps, le Conseil Municipal autorise le versement des subventions aux associations suivantes :

CISPEO	35 000€
<i>Point rencontre</i>	15 000€
<i>PAD</i>	10 000€
<i>LAEP Lilobulles</i>	10 000€

Sac à Malices	3 100€
<i>Faire vivre son quartier</i>	1 100€
<i>Alimentation et petits budgets</i>	1 000€
<i>Culture pour tous et toutes</i>	1 000€

Collège Stalingrad	1 000€
<i>Médi'action</i>	

Barroco Théâtre	300€
<i>Pas d'âge pour la scène</i>	

ID37	2 000€
<i>Parcours de femmes</i>	

Bus des rêves	1 500€
<i>Le bus des rêves s'amART à la Rabaterie</i>	

Cincle Plongeurs	500€
<i>DANSES pour et avec les très jeunes enfants...</i>	

UCAPL	500€
<i>Consolider la fabrication et l'utilisation de « Radio Rabaterie, vous avez la parole »</i>	

*Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité
G. Deguet ne prend pas part au vote*

6. URBANISME/Marie-France BEAUFILS

○ **Approbation des nouveaux statuts de l'association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau**

Saint-Pierre-des-Corps est membre de l'association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau, qui réunit 16 communes du val. L'association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau souhaite être une force de proposition dans le cadre de la gestion de la prévention des inondations auprès des EPCI en charge de la compétence GEMAPI. Cette association a adopté, lors de son assemblée générale du 31 janvier 2018, de nouveaux statuts qui doivent à présent être approuvés par les communes membres. La cotisation 2018 est calculée sur la base de 0,07€ par habitant.

Le Conseil Municipal approuve les statuts de l'association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau votés lors de son assemblée générale du 31 janvier 2018. Il décide de poursuivre l'adhésion auprès de cette association à raison de 0,07€ par habitant pour l'année 2018.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **Acquisition de la parcelle cadastrée AB442 située 85 rue Ambroise-Croizat appartenant à M. et Mme Guérin au prix de 140 000€**

Monsieur et Madame GUERIN demeurant Les Grands Bois à Truyes possèdent une parcelle située 85 rue Ambroise-Croizat à Saint-Pierre-des-Corps. Il s'agit d'un terrain comportant une petite maison sur la rue et un hangar à l'arrière. Cette parcelle sera concernée dans le futur PLU par un emplacement réservé destiné à permettre l'accès au cœur d'îlot existant à l'arrière. Monsieur et Madame GUERIN ont fait connaître leur souhait de vendre cette parcelle à la ville. Le Conseil Municipal accepte d'acquérir la parcelle cadastrée AB442 au prix de 140 000€

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
2 Contre (B. Grolesron, G. Deguet)*

○ **Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer une convention de servitudes avec les sociétés IMATEQ et TOURS BIOMASSE ENERGIE**

Un bail à construction a été signé avec la Société IMATEQ pour la réalisation d'un bâtiment d'activité lié au ferroviaire sur une partie du site du Magasin Général. L'enceinte de l'activité, située au nord-ouest du site du Magasin Général, comporte des ponts transbordeurs ainsi qu'une partie des voies ferrées qui desservent le reste du magasin général où se trouve également la Chaufferie DALKIA dénommée TOURS BIOMASSE ENERGIE.

Afin de maintenir l'usage de ces équipements (ponts transbordeurs et voies ferrées) à l'échelle du site du Magasin Général, il est convenu de mettre en place entre la ville de Saint-Pierredes-Corps et les Sociétés IMATEQ et TOURS BIOMASSE ENERGIE, des servitudes concernant leur utilisation et leur entretien.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou la Première Adjointe, à signer une convention de servitudes avec les Sociétés IMATEQ et TOURS BIOMASSE ENERGIE concernant l'utilisation et l'entretien des voies ferrées et des ponts transbordeurs situés sur le site de l'activité.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

7. VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/Daniel MENIER

○ **Appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires**

Les conventions avec les sociétés J.-C. DECAUX et CBS OUTDOOR, devenue EXTERION MEDIA, sont aujourd'hui échues. Il apparaît donc nécessaire de recourir au lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires pour une surface d'affichage d'environ 100 m² se décomposant comme suit :

- 30 mobiliers urbains de communication de format 2 m²
- 4 mobiliers urbains de communication de format 8 m²
- 4 mobiliers urbains de communication numérique de format 2 m²
- 2 colonnes d'affichage culturel

Ce marché sera entièrement financé par le titulaire. Sa rétribution proviendra des publicités affichées sur certaines faces du mobilier. Le Conseil Municipal décide donc de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il élit à bulletins secrets comme Membres de la Commission d'Appel d'offres, placée sous la présidence de Madame le Maire ou sa représentante Madame la Première Adjointe, 5 titulaires (Daniel MENIER, Colette GAUTHIER, Joël PAIRIS, Jean-Marc PICHON et Jean-François LEBOURG) et 5 suppléants (Jean-Pierre CHIPOT, Christine CHAFIOL, Ouassila SOUM, Karine CHAUVET et Alain GARCIA).

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
3 Contre (C. Jeanneau, J. Saez, C. Rosmorduc)
1 Abstention (P. Bourbon)
D. Marchand, B. Grosleron, G. Deguet ne prennent pas part au vote*

La séance est levée à 00 h 04